**MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l’hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 11 mai 2021 à 18h00.

*Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge’s city hall, on May 11, 2021 at 6:00 pm.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents** : | Le maire : | Tom Arnold |
| ***Presents*** |  |  |
|  | Les conseillères : | Manon Jutras |
|  |  | Natalia Czarnecka |
|  | Les conseillers : | Denis Fillion |
|  |  | Marc André Le Gris |
|  | Le directeur général | Marc Beaulieu |
|  |  |  |

**OUVERTURE DE LA SÉANCE / *OPENING OF THE SESSION***

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h12 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d’assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 8:12 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.*

**PÉRIODE DE QUESTION */ AUDIENCE QUESTION PERIOD***

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR */ ADOPTION ON THE AGENDA***

**2021-05-135 Adoption de l’ordre du jour**

***2021-05-135 Adoption of the agenda***

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the agenda of the current council sitting as written.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / *ADOPTION OF THE MINUTES***

**2021-05-136 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2021**

***2021-05-136 Adoption of the minutes of the regular session held on April 13, 2021***

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2021 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on April 13, 2021 as written.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / *MAYOR AND COMMITTEES REPORTS***

**FINANCES ET ADMINISTRATION / *FINANCE AND ADMINISTRATION***

**2021-05-137 Approbation des comptes à payer au 11 mai 2021**

***2021-05-137 Approval of accounts payable as of May 11, 2021***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 11 mai 2021 totalisant 234 374,29$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

*It is proposed by Councillor la conseillère Manon Jutras and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of May 11, 2021 in the amount of $234 374.29 after verification by the director general and the mayor.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-138 Autorisation de paiement de factures de plus de 10 000,00$**

***2021-05-138 Authorization to pay invoices more than $10 000.00***

CONSIDÉRANT QU’ au règlement RA-207-04-2019, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 10 000,00$ doit faire l’objet d’une autorisation du conseil ;

*WHEREAS by-law RA-207-04-2019 where every expenses over $10 000.00 needs to be authorized by the city council;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’autoriser le paiement des factures suivantes :

- la facture au montant de 11 065,81$, incluant les taxes applicables, présentée par La Capitale pour les assurances du mois de mai 2021;

- les factures numéro 12248 et 12254 au montant total de 36 067,27$, incluant les taxes applicables, présentée par l’étude légale Trivium, pour services professionnels;

- la facture numéro FR000051 au montant de 53 416,17$ incluant les taxes applicables, présentée par Uniroc pour retenues.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to authorize the payment of the following invoices:*

*- invoice in the amount of $ 11,065.81, including applicable taxes, presented by La Capitale for insurance for the month of May 2021;*

*- invoices number 12248 and 12254 for a total amount of $ 36,067.27, including applicable taxes, presented by the Trivium legal study, for professional services;*

*- invoice number FR000051 in the amount of $ 53,416.17 including applicable taxes, presented by Uniroc for deductions.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-139 Embauche de journaliers temporaires**

**2021-05-139 Hiring of temporary blue collars**

ATTENDU QUE des cols bleus sont en absence prolongée pour des raisons de santé;

*WHEREAS blue collar workers are on extended absence for health reasons;*

ATTENDU QU’ il n’y a plus de candidats disponibles sur la liste de rappel;

*WHEREAS there are no more candidates available on the recall list;*

ATTENDU QUE les candidats James Morris et Scott Johnson ont été rencontrés par le directeur général et le chef de division des travaux publics le 6 mai 2021 et disposent de l’expérience et la formation requise pour combler les postes de journaliers;

*WHEREAS the candidates James Morris and Scott Johnson were met by the Director General and the Head of the Public Works Division on May 6, 2021 and have the experience and training required to fill the labourer positions;*

ATTENDU QUE James Morris est le premier candidat embauché;

*WHEREAS James Morris is the first candidate hired;*

ATTENDU QUE Scott Johnson est le deuxième candidat embauché;

*WHEREAS Scott Johnson is the second candidate hired;*

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d’autoriser le maire et le directeur général à embaucher James Morris et Scott Johnson pour une période temporaire allant jusqu’à concurrence de 6 mois, selon les termes de la convention collective, et ce conditionnellement à la réussite d’un examen médical, le tout assujetti à une période de probation de 6 mois.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to authorize the mayor and the director general to hire James Morris and Scott Johnson for a temporary period of up to 6 months, according to the terms of the collective agreement, and this conditionally to success a medical examination, all subject to a probationary period of 6 months.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-140 Embauche des étudiants journaliers**

***2021-05-140 Hiring of laborers students***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de subvention pour le programme Emploi été Canada (EÉC) auprès du gouvernement;

*WHEREAS the Municipality has applied for the Canada Summer Job (EÉC) grant from the government;*

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été accueillie pour l’embauche de deux étudiants à temps plein pour l’été 2021;

*WHEREAS the grant application was accepted for the hiring of two full-time students for the summer of 2021;*

CONSIDÉRANT QUE ces étudiants exécuteront des tâches d’entretien paysager et travaux publics;

*WHEREAS these students will perform landscape maintenance and public works tasks;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise l’embauche de deux étudiants, soit Éloïse Plouffe et Xavier Giroux St-Pierre, au poste de journaliers pour l’été 2021, dans le cadre du programme de subvention Emploi été Canada (EÉC), pour une période de 13 semaines selon les termes de la convention.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the hiring of two students, which are Éloïse Plouffe and Xavier Giroux St-Pierre, as day laborers for the summer of 2021, as part of the subsidy program Canada Summer Job (CSJ), for a period of 13 weeks according to the term of the collective agreement.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-141 Entente de fin d’emploi avec l’employé numéro 28 des travaux publics**

***2021-05-141 Termination agreement with employee number 28 of public works***

ATTENDU que l’employé ayant le numéro 28 occupait un poste de chauffeur «A» depuis son entrée en fonction en avril 2008;

*WHEREAS the employee with number 28 had held an "A" driver position since taking up his duties in April 2008;*

ATTENDU que l’employé est absent de son poste depuis plusieurs semaines et qu’il n’est pas en mesure de réintégrer son poste de chauffeur «A»;

*WHEREAS the employee has been absent from his position for several weeks and he is not able to return to his position as driver "A";*

ATTENDU qu’une entente de fin d’emploi a été négociée avec l’employé, par le directeur général de la municipalité;

*WHEREAS a termination agreement was negotiated with the employee, by the director general of the municipality;*

ATTENDU l’entente de fin d’emploi convenue entre les parties;

*WHEREAS the termination agreement agreed between the parties;*

ATTENDU qu’il est de mise de faire entériner cette entente par le conseil municipal;

*WHEREAS it is appropriate to have this agreement ratified by the municipal council;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal entérine l’entente de fin d’emploi convenue avec l’employé numéro 28 des travaux publics et remercie l’employé pour ses bons et loyaux services durant ses 13 ans à la municipalité.

 Il est également résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l’entente de fin d’emploi.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council ratify the termination agreement agreed with employee number 28 of public works and thank the employee for his good and loyal services during his 13 years at the municipality.*

 *It is also resolved that the mayor and the director general be authorized to sign the termination agreement.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-XXX Cession d’une parcelle de terrain sur le chemin Scotch**

***2021-05-XXX Transfer of a parcel of land on Scotch Road***

Ce point est reporté.

*This point is postponed.*

**2021-05-142 Mandat à l’agence de sécurité Production Sécurité en lien avec l'application du règlement municipal sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la Municipalité**

***2021-05-142 Mandate to security agency Production Sécurité in connection with the application of the municipal by-law on traffic and parking in the territory of the Municipality***

ATTENDU QUE selon son propre aveu, la Sûreté du Québec n’est pas en mesure d’offrir le niveau de service souhaité par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge en ce qui a trait à l’application de plusieurs de ses règlements municipaux;

*WHEREAS by his own admission, the Sûreté du Québec is not able to provide the level of service desired by the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge in regard to the enforcement of several of its by-laws;*

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, le conseil municipal juge nécessaire de faire un effort supplémentaire afin de voir à l’application de ses règlements et plus précisément au règlement RA-605-04-2017 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité;

*WHEREAS for security reasons, the Council deems it necessary to make an additional effort to see to the application of its by-laws and more precisely to the by-law RA-605-04-2017 and its amendments concerning the circulation and the parking on the road network of the Municipality;*

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été reçu par différents fournisseurs pour effectuer des patrouilles durant la période estivale 2021;

*WHEREAS that submissions were received by different suppliers to carry out patrols during the summer period of 2021;*

|  |  |
| --- | --- |
| **AGENCE/AGENCY** | **TAUX HORAIRE/****HOURLY RATE** |
| Perceptage International | 51,45$ |
| DNA Sécurité  | 50,00$ |
| Production Sécurité  | **32.50$** |
| Groupe Sûreté Inc.  | 52,59$ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que le conseil municipal autorise le Maire et le Directeur général, à signer tout contrat découlant de l’offre de service de PRODUCTION SÉCURITÉ, le plus bas soumissionnaire;

 Un montant maximum de 10,500$ nécessaire à la réalisation de ce contrat sera prélevé au poste budgétaire 02.230.00 419.

 Le conseil municipal autorise les employés de la firme PRODUCTION SÉCURITÉ à agir sur son territoire afin de faire respecter le règlement RA-605-04-2017 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la Municipalité et ce, dans les limites de la loi;

 Dans le but de s’assurer que l’ensemble de la règlementation puisse être appliqué, le conseil confère tous les droits et les pouvoirs inhérents à M. Marc Beaulieu à titre fonctionnaire désigné responsable de la délivrance des permis, des certificats d’autorisations et de la surveillance et de l’application de toutes les lois et règlements municipaux en vigueur et plus précisément, sans être restrictif, les pouvoir autorisés par l’article 10.2 du règlement RA-605-04-2017 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved that the Council authorizes the Mayor and the Director general to sign any contract resulting from the service offer of PRODUCTION SÉCURITÉ, the lowest bidder;*

 *A maximum amount of 10,500$ required for the execution of this contract will be taken from budget item 02.230.00 419.*

 *The Council authorizes the employees of PRODUCTION SÉCURITÉ to act in its territory in order to enforce the by-law RA-605-04-2017 and its amendments on traffic and parking on the road network of the municipality and within the limits of the law;*

 *In order to ensure that all regulations can be applied, the Council confers all the rights and powers inherent to Mr. Marc Beaulieu as designated officer responsible for issuing permits, certificates of authorization and the monitoring and enforcement of all applicable municipal laws and regulations and more specifically, without being restrictive, the powers authorized by section 10.2 of by-law RA-605-04-2017 and its amendments regarding traffic and parking on the road network of the municipality.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-143 Avis de motion et dépôt du règlement numéro RA-605-05-2021 pour amender le règlement numéro RA-605-04-2017 concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité**

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Denis Fillion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro RA-605-05-2021 pour amender le règlement numéro RA-605-04-2017 concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité.

Cet avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-605-05-2021**

ATTENDU que la réglementation concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité doit être mise à date ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ENCONSÉQUENCEil est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et résolu que le présent règlement soit adopté et qu’il  statue et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Dorénavant, l’article 7.3 se lira comme suit :

7.3 IMMOBILISATION D’UN VÉHICULE ROUTIER

Sauf en cas de nécessité ou lorsqu'une autre disposition du présent règlement le permet, nul ne peut immobiliser un véhicule routier aux endroits et de la façon ci-dessous :

1. dans une zone de service;

2. sur une bande cyclable;

3. de façon à nuire à la sécurité des passants;

4. de façon à nuire à la circulation ou au stationnement de tout véhicule d’urgence;

5. en double dans toute rue de la municipalité;

6. sur une rue à sens unique, dans le sens contraire à la circulation permise;

7. dans une zone de livraison;

8. devant une entrée charretière ou de manière à entraver l’accès à une propriété;

9. dans un espace de stationnement réservé à l’usage exclusif des personnes handicapées, à moins que le véhicule ne soit muni de l’une des vignettes ou plaques spécifiquement prévues à l’article 388 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., c. C-24.2);

10. de manière à rendre une signalisation inefficace;

11. de manière à gêner la circulation;

12. de manière à gêner l’exécution de travaux ou l’entretien du chemin;

13. dans une zone où c’est interdit par une signalisation installée conformément au présent règlement.

**2021-05-XXX Rapport des activités de fonctionnement et transferts budgétaires**

***2021-05-XXX Report on operating activities and budget transfers***

Ce point est reporté.

This point is postponed.

**TRAVAUX PUBLICS / *PUBLIC WORKS***

**2021-05-144 Octroi d’un contrat d’arpentage**

***2021-05-144 Granting of a survey contract***

ATTENDU que des travaux de voirie seront entrepris sur les chemins Avoca, Harrington, Kilmar, Scotch, Rawcliffe, des Arpents Verts, Baie Grenville et de la Berge;

*WHEREAS roadwork will be undertaken on Avoca, Harrington, Kilmar, Scotch, Rawcliffe, des Arpents Verts, Baie Grenville and de la Berge roads;*

ATTENDU qu’il est nécessaire de localiser correctement l’emprise où ces travaux devront s’effectuer;

*WHEREAS it is necessary to correctly locate the right-of-way where this work is to be performed;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu qu’un mandat soit octroyé à la firme d’arpenteurs-géomètres Madore Tousignant Bélanger, afin de procéder à un relevé et au piquetage des sites de travaux, selon la carte jointe à la présente résolution, selon les taux en vigueur, pour un montant maximum de 25,000$. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.320.00.411.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that a mandate be granted to the firm of land surveyors Madore Tousignant Bélanger, in order to carry out a survey and staking of work sites, according to the map attached to this resolution, according to the rates in force, for a maximum amount of $25 000.. The necessary funds will be taken from budget item 02.320.00.411.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-145 Pulvérisation des chemins Kilmar, Avoca et Arpents Verts**

***2021-05-145 Asphalt grinding on Kilmar, Avoca, and Arpents Verts Roads***

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont nécessaires sur les chemins Kilmar, Avoca et Arpents Verts;

*WHEREAS repairs are needed on Kilmar, Avoca and Arpents Verts Roads;*

CONSIDÉRANT QUE la pulvérisation du pavage existant doit être effectuée pour pouvoir procéder aux travaux de réfection;

*WHEREAS the pulverization of the existing pavement must be carried out in order to carry out the repair work;*

ATTENDU que ces travaux de pulvérisation sur le chemin Kilmar font partie des travaux financés par le Plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

*WHEREAS this asphalt grinding work on Kilmar Road is part of the work financed by the Local Road Infrastructure Intervention Plan (LRIIP);*

ATTENDU que ces travaux de pulvérisation sur le chemin Avoca font partie des travaux financés par le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ);

*WHEREAS this asphalt grinding work on Avoca Road is part of the work financed by the Gas Tax Quebec Contribution program (GTQC);*

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer la pulvérisation de 18,000 mètres carrés d’asphalte et que deux fournisseurs ont répondu à l’appel selon les données suivantes :

*WHEREAS tenders were requested from three different suppliers to perform the pulverization 18,000 square meters of asphalt and two suppliers answered the call according to the following data:*

|  |  |
| --- | --- |
| **Soumissionnaire / Tenderer** | **Total** |
| ACI | 17,640$ |
| ALI | **16,800$** |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal retienne les services d’Ali Construction Inc. pour la pulvérisation du pavage existant sur les chemins Kilmar, Avoca et Arpents Verts et ce, pour un montant de 16,800$, excluant les taxes applicables.

Les fonds nécessaires seront prélevés aux postes budgétaires comme suit :

* pour le chemin Kilmar, une somme de 4 580$ au poste budgétaire 23.041.41.710;
* pour le chemin Avoca, une somme de 6 620$ au poste budgétaire 23.040.71.710;
* pour le chemin Arpents Verts, une somme de 5 600$ au poste budgétaire 23.040.35.710.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that Municipal Council retain the services of Ali Construction Inc. for the pulverization of existing paving on Kilmar, Avoca and Arpents Verts roads for an amount of $16 800, excluding applicable taxes.*

*The necessary funds will be taken from budget items as follows:*

*- for Kilmar road, a sum of $4 580under budget item 23.041.41.710;*

*- for Avoca road, a sum of $6 620 under budget item 23.040.71.710;*

*- for Arpents Verts road, a sum of $5 600 under budget item 23.040.35.710.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-146 Remplacement du pont du chemin de la Prairie par un ponceau**

***2021-05-146 Replacement of the Chemin de la Prairie bridge with a culvert***

ATTENDU QUE le pont situé sur le chemin de la Prairie est fermé, car il doit être remplacé;

*WHEREAS the bridge located on chemin de la Prairie is closed because it must be replaced;*

ATTENDU QUE la municipalité appuie l’initiative de procéder au remplacement du pont du chemin de la Prairie par un ponceau d’un diamètre de moins de 3 mètres, tel qu’exigé par le Ministère des Transports du Québec;

*WHEREAS the Municipality supports the initiative to replace the Chemin de la Prairie bridge with a culvert with a diameter of less than 3 meters, as required by the Quebec Ministry of Transport;*

ATTENDU QUE l’étude du service d’ingénierie de la MRC d’Argenteuil confirme qu’un ponceau d’un diamètre de 2,7 mètres peut remplacer le pont situé sur le chemin de la Prairie;

*WHEREAS the study by the engineering department of the MRC d'Argenteuil confirms that a culvert with a diameter of 2.7 meters can replace the bridge located on Chemin de la Prairie;*

ATTENDU QUE la municipalité disposée à prendre la gestion du projet de remplacement du pont du chemin de la Prairie par un ponceau, dans la mesure où les dépenses encourues seront assumées par le Ministère des Transports du Québec;

*WHEREAS the Municipality is prepared to manage the project to replace the Chemin de la Prairie bridge with a culvert, insofar as the expenses incurred will be assumed by the Quebec Ministry of Transport;*

ATTENDU QUE lorsque le ponceau d’un diamètre de moins de 3 mètres sera en place, la municipalité est disposée à en devenir propriétaire et en assurer la gestion;

*WHEREAS when the culvert with a diameter of less than 3 metres is in place, the municipality is prepared to own and manage the culvert;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que :

* une fois que les plans, devis et certificat d’autorisation auront été fournis par le Ministère des Transports du Québec, la municipalité sera disposée à prendre la gestion du projet de remplacement du pont du chemin de la Prairie par un ponceau, dans la mesure où les dépenses encourues seront assumées par le Ministère des Transports du Québec;
* une fois que le ponceau d’un diamètre de moins de 3 mètres sera en place, la municipalité est disposée à en devenir propriétaire et en assurer la gestion.

*THEREFORE it is proposed by Marc André Le Gris and resolved that:*

* *once the plans, specifications and certificate of authorization have been provided by the Ministry of Transport of Quebec, the municipality will be prepared to take on the management of the project to replace the Chemin de la Prairie bridge with a culvert, to the extent where the incurred expenses will be assumed by the Quebec Ministry of Transport;*
* *once the culvert with a diameter of less than 3 meters is in place, the municipality is prepared to own and manage it.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-147 Achat de 2 remorques avec déchargement central**

***2021-05-147 Purchase of 2 trailers with central unloading***

ATTENDU que le transport de matériaux en vrac utilisé pour les travaux de voirie nécessite l’achat de 2 remorques avec déchargement central;

*WHEREAS the transport of bulk materials used for road works requires the purchase of 2 trailers with central unloading;*

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix auprès de trois (3) fournisseurs:

*WHEREAS that the municipality asked for prices from three (3) suppliers:*

|  |  |
| --- | --- |
| **SOUMISSIONNAIRE/TENDERER** | **PRIX/PRICE** |
| Pierquip | 122 609,34$ |
| Remorques Labelle | 119 114.10$ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que le conseil accepte la soumission conforme déposée par la compagnie Remorque Labelle Inc. dans le cadre de cet appel d’offres par invitation et autorise l’achat de 2 remorques avec déchargement central au prix de 119 114,10$, excluant les taxes.

 Il est de plus résolu d’imputer cette dépense au poste budgétaire 23.040.01.724 et d’autoriser le Coordonnateur des finances et secrétaire trésorier adjoint à transférer à même du poste de surplus non affecté, le montant requis pour payer cette dépense.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved that council accepts the compliant bid submitted by the company Remorque Labelle Inc. within the framework of this invitation to tender and authorizes the purchase of 2 trailers with central unloading at the price of $119 114,10, excluding taxes.*

 *It is further resolved to charge this expense to the budget item 23.040.01.724 and to authorize the Finance Coordinator and Assistant Secretary-Treasurer to transfer the unallocated surplus the amount required to pay this expense.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-148 Achat d’une benne pour camion**

***2021-05-148 Purchase of a dumpster for truck***

ATTENDU que le transport de matériaux en vrac utilisé pour les travaux de voirie nécessite l’achat d’une benne;

*WHEREAS the transport of bulk materials used for roadwork requires the purchase of a dumpster;*

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix auprès de trois (3) fournisseurs:

*WHEREAS that the municipality asked for prices from three (3) suppliers:*

|  |  |
| --- | --- |
| **SOUMISSIONNAIRE/TENDERER** | **PRIX/PRICE** |
| Équipements Twin | 41 557,87$ |
| Équipements Lourds Papineau | 25 179,53$ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil accepte la soumission la plus basse déposée par la compagnie Équipements Lourds Papineau Inc. et autorise l’achat d’une benne au prix de 25 179,53$, incluant les taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.040.02.724.

 Il est également résolu d’autoriser le Coordonnateur des finances et secrétaire trésorier adjoint à payer cet équipement à même le Fonds de Roulement et de rembourser sur un terme de 5 ans.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that council accepts the lowest bid submitted by the company Équipements Lourds Papineau Inc. and authorizes the purchase of a dumpster at the price of $25 179.53, including taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.040.02.724.*

 *It is also resolved to authorize the Finance Coordinator and Assistant Secretary Treasurer to pay for this equipment from the Working Capital Fund and to reimburse over a 5-year term.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-149 *Autorisation d’achat de ponceaux***

***2021-05-149 Authorization to purchase culverts***

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de ponceaux sont nécessaires sur des chemins de la municipalité;

*WHEREAS culvert replacement work is necessary on municipal roads;*

ATTENDU QUE des ponceaux doivent être achetés pour l’inventaire et procéder aux travaux nécessaires;

*WHEREAS culverts must be purchased for the inventory and carry out the necessary work;*

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l’achat de 120 ponceaux de 450 mm de diamètre :

*WHEREAS tenders were requested for the purchase of 120 culverts 450 mm in diameter:*

|  |  |
| --- | --- |
| **FOURNISSEUR/SUPPLIER** | **PRIX/PRICE** |
| Armtec | 44 143,20$ |
| Spécialiste du ponceau | 47 400,00$ |
| Emco | 46 866,54$ |
| Ciment Lacasse | **37 047,60$** |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’autoriser l’achat de 120 ponceaux de 450 mm de diamètre auprès de Ciment Lacasse pour un montant de 37 047,60$, excluant les taxes applicables, représentant le prix du plus bas soumissionnaire.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.320.00.721.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to authorize the purchase of 120 culverts of 450 mm in diameter from Ciment Lacasse for an amount of $ 37,047.60, excluding applicable taxes, representing the price of the lowest bidder.*

*The necessary funds will be taken from budget item 02.320.00.721.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-150 Achat de clôtures**

***2021-05-150 Purchase of fences***

ATTENDU QUE des travaux de réparation, de remplacement et d’installation de clôtures sont nécessaires au garage municipal, à la station de pompage, au réservoir d’eau, à la caserne du secteur de Pointe-au-Chêne et au camping;

*WHEREAS repair, replacement and installation work of fences are necessary at the municipal garage, the pumping station, the water tank, the fire station in the Pointe-au-Chêne sector and the campsite;*

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à 3 fournisseurs pour le remplacement, la réparation et l’installation de clôtures et qu’un seul a répondu à l’appel :

*WHEREAS bids were requested from 3 suppliers for the repair, replacement and installation work of fences and only one answered the call:*

|  |  |
| --- | --- |
| **FOURNISSEUR/SUPPLIER** | **PRIX/PRICE** |
| Clôtures Inter |  |
| Clôtures St-François |  |
| Clôtures Manic | 27,282$ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d’autoriser Clôtures Manic à remplacer, réparer et installer des clôtures pour un montant de 27 282$, excluant les taxes applicables. Les fonds nécessaires seront prélevés aux postes budgétaires suivants:

* pour le garage municipal un montant de 5 350$ au poste budgétaire 02.320.00.522;
* pour la station de pompage, une somme de 680$ au poste budgétaire 02.130.01.522;
* pour le réservoir d’eau, une somme de 10 180$ au poste budgétaire 02.412.00.521;
* pour le camping, une somme de 5 824$ au poste budgétaire 23.080.12.723;
* pour la caserne, une somme de 5 148$ au poste budgétaire 02.220.00.522.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to authorize Clôtures Manic to repair, replace and install fences for an amount of $27 282. The necessary funds will be taken from the following budget items:*

* *for the municipal garage an amount of $ 5,350 under budget item 02.320.00.522;*
* *for the pumping station, a sum of $ 680 under budget item 02.130.01.522;*
* *for the water tank, a sum of $ 10,180 under budget item 02.412.00.521;*
* *for the camping, a sum of $ 5,824 under budget item 23.080.12.723;*
* *for the fire station, a sum of $ 5,148 under budget item 02.220.00.522.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-151 Vente de matériel excédentaire**

**2021-05-151 Sale of surplus equipment**

ATTENDU que la municipalité désire se départir d’un réservoir d’eau;

*WHEREAS the municipality wishes to dispose of a water tank;*

ATTENDU que cet équipement servait à des procédures qui n’ont plus cours à la municipalité ;

*WHEREAS this equipment was used for procedures that are no longer in use at the municipality;*

ATTENDU que cet équipement est en mauvaise condition puisqu’il s’est endommagé avec le temps ;

*WHEREAS this equipment is in poor condition since it has damaged over time;*

ATTENDU que la municipalité souhaite procéder de la façon la plus économique et la plus transparente possible;

*WHEREAS the municipality wishes to proceed in the most economical and transparent way possible;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d’autoriser le directeur général à procéder à la mise en vente du réservoir d’eau et d’en disposer en fonction du meilleur prix offert.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to authorize the Director general to sell the water tank and dispose of it according to the best price offered.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-152 Réparations sur la niveleuse**

***2021-05-152 Grader repairs***

ATTENDU QUE des réparations urgentes doivent être effectuées sur la niveleuse Caterpillar 2014 qui est présentement hors service;

*WHEREAS urgent repairs must be carried out on the 2014 Caterpillar grader which is currently out of service;*

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des réparations au système d’entrainement des roues avant et arrière;

*WHEREAS tenders were requested for repairs to the front and rear wheel drive system;*

ATTENDU QU’ il est avantageux de confier ce travail au concessionnaire Caterpillar;

*WHEREAS it is advantageous to entrust this work to the Caterpillar dealer;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’autoriser Toromont Cat à effectuer des réparations sur la niveleuse pour un montant maximum de 62 388,39$, incluant les taxes applicables. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.320.00.528.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to authorize Toromont Cat to carry out repairs on the grader for a maximum amount of $62 388.39, including applicable taxes. The necessary funds will be taken from the budget item 02.320.00.528.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-153 Achat d’un panneau afficheur de vitesse éducatif**

***2021-05-153 Purchase of an educational speed display panel***

ATTENDU les travaux de réfection de la rue Principale amorcés en 2019;

*WHEREAS the repair work on Main Street started in 2019;*

ATTENDU que le redressement de la route, son élargissement et son revêtement neuf pourraient inciter les véhicules à rouler à plus de 50 km/h;

*WHEREAS the straightening of the road, its widening and its new surfacing could encourage vehicles to travel at more than 50 km/h;*

ATTENDU que les panneaux afficheurs de vitesse éducatifs ont fait leurs preuves sur les routes du Québec;

*WHEREAS the educational speed display panels have proven their worth on the roads of Quebec;*

ATTENDU la volonté du conseil d’aider à assurer la sécurité routière dans son noyau villageois de Calumet;

*WHEREAS the council's desire to help ensure road safety in its village core of Calumet;*

ATTENDU les statistiques que les panneaux afficheurs de vitesse éducatifs emmagasinent et qui peuvent être utilisés pour cibler les opérations de surveillance de la vitesse;

*WHEREAS the statistics that educational speed display signs store and which can be used to target speed monitoring operations;*

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix auprès de fournisseurs:

*WHEREAS that the municipality asked for prices from suppliers:*

|  |  |
| --- | --- |
| **SOUMISSIONNAIRE/TENDERER** | **PRIX/PRICE** |
| Trafic Innovation Inc. | 4 926,45$ |
| Kalitec | 5 667,70$ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que le conseil accepte la soumission la plus basse déposée par la compagnie Trafic Innovation Inc. et autorise l’achat d’un panneau indicateur de vitesse au prix de 4 926,45$, excluant les taxes, lequel sera installé au cours de l’été 2021. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.320.00.726. Le coordonnateur des finances est autorisé à transférer du poste budgétaire 02.320.00.625 la somme de 5 235$ pour couvrir cette dépense.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved that council accepts the lowest bid submitted by the company Trafic Innovation Inc. and authorizes the purchase of a speedometer panel at a price of $ 4,926.45, excluding taxes, which will be installed during the summer of 2021. The necessary funds will be taken from budget item 02.320.00.726. The finance coordinator is authorized to transfer from budget item 02.320.00.625 the sum of $ 5,235 to cover this expense.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**SÉCURITÉ INCENDIE / *FIRE SAFETY***

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / *URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT***

**2021-05-154 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d’ajouter une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Manon Jutras concernant le projet de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant Ie règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d’ajouter une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**2021-05-155 Adoption du projet de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d’ajouter une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement relatif au plan d’urbanisme pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q.,c. A-19.1) et que les articles du Règlement du plan d’urbanisme ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU qu’un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020;

ATTENDU qu’une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020, qui remplace la procédure de consultation publique par une consultation écrite d’une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU qu’une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la municipalité, dont l’adresse est : grenvillesurlarouge.ca;

ATTENDU que les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier au directeur général, pendant 15 jours suivant la publication de l’avis public. Les coordonnées du directeur général sont les suivantes :

M. Marc Beaulieu

88 rue des Érables

Grenville-sur-la-Rouge

Québec J0V 1B0

courriel : info@gslr.ca

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu:

D’ADOPTER le projet de règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement de plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d’ajouter une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire.

DE TENIR une consultation écrite. Les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier au directeur général, pendant 15 jours suivant la publication de l’avis public. Les coordonnées du directeur général sont les suivantes :

M. Marc Beaulieu

88 rue des Érables

Grenville-sur-la-Rouge

Québec J0V 1B0

courriel : info@gslr.ca

EN CONSÉQUENCE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant au Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations de la SECTION 4 : COMPATIBILITÉ DES USAGES, au sein de l’affectation Rurale, un nouveau point (o 25 : Compatible sous conditions) au sein de la colonne I3 : Industrie d’exploitation des ressources ainsi qu’une nouvelle condition particulière, laquelle se lit comme suit :

25 Les sablières pourront être permises sur un terrain public (ou municipal).

ARTICLE 3 Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire, laquelle se lit comme suit :

• Les carrières et les sablières ajout : (terres privées).

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-156 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin d'ajouter au sein de la Grilles des spécifications, un nouvel usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Natalia Czarnecka concernant le projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant Ie règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin d'ajouter au sein de la Grilles des spécifications, un nouvel usage Spécifiquement permis au sein de la zone RU-01.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**2021-05-157 Adoption du projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin d'ajouter au sein de la Grilles des spécifications, un nouvel usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin d’autoriser l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01;

ATTENDU que le présent règlement est susceptible d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU qu’un avis de motion a été donné le 11 mai 2021 ;

ATTENDU qu’une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020, qui remplace la procédure de consultation publique par une consultation écrite d’une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU qu’une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la municipalité, dont l’adresse est : genvillesurlarouge.ca;

ATTENDU que les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier au directeur général, pendant 15 jours suivant la publication de l’avis public. Les coordonnées du directeur général sont les suivantes :

M. Marc Beaulieu

88 rue des Érables

Grenville-sur-la-Rouge

Québec J0V 1B0

courriel : info@gslr.ca

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu:

D’ADOPTER le projet de règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’ajouter l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01.

DE TENIR une consultation écrite. Les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires par courriel et par courrier au directeur général, pendant 15 jours suivant la publication de l’avis public. Les coordonnées du directeur général sont les suivantes :

M. Marc Beaulieu

88 rue des Érables

Grenville-sur-la-Rouge

Québec J0V 1B0

courriel : info@gslr.ca

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant à l’ANNEXE A-2 : Grilles des spécifications, une nouvelle note (4) à l’item Usage spécifiquement permis au Groupe/Classe d’usage I3 à la zone RU-01, laquelle note se lit comme suit :

(4) Sablière, seulement si celle-ci est localisée sur un terrain public

(autres conditions, si nécessaire);

ARTICLE 3 La grille des spécifications, l’annexe 2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, soit celle de la grille relative à la zones RU-01, modifiée, est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent projet de règlement numéro RU-932-06-2020.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-158 Demande de dérogation mineure visant l’implantation et la construction d’une tour de télécommunication de 73 mètres**

***2021-05-158 Request for a minor exemption for the siting and construction of a 73-meter telecommunications tower***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2021-00063 déposée dans le cadre du projet de construction d’une tour de télécommunication. La tour, d’une hauteur de 73 mètres, sera dérogatoire à l’article 199 du règlement de zonage RU-902-01-2015 qui stipule que la hauteur maximum de la tour doit être de 50 mètres;

*CONSIDERING the request for minor exemption 2021-00063 filed within the framework of the construction project of a telecommunications tower. The tower, with a height of 73 meters, will be derogatory to article 199 of the zoning by-law RU-902-01-2015 which stipulates that the maximum height of the tower must be 50 meters;*

CONSIDÉRANT qu’un projet d’implantation a été déposé par Martin Gascon, arpenteur-géomètre, lequel met en lumière que la tour sera construite sur une partie du lot 5 924 637, tel que permis par la grille de zonage UI-01 du règlement RU-902-01-2015 et que celle-ci sera située à plus de 250 mètres de tout usage d’habitation, commercial, récréatif ou communautaire;

*CONSIDERING that an implantation project was submitted by Martin Gascon, land surveyor, who highlights that the tower will be built on part of lot 5 924 637, as permitted by zoning grid UI-01 of by-law RU- 902-01-2015 and that it will be located more than 250 meters from any residential, commercial, recreational or community use;*

CONSIDÉRANT qu’une entente est intervenue entre les propriétaires du lot 5 924 637 et Rogers Communications Inc., dans le but de permettre cette construction;

*CONSIDERING that an agreement has been reached between the owners of lot 5 924 637 and Rogers Communications Inc., in order to allow this construction;*

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation ne porte aucun préjudice au voisinage, car dans les faits, les seules propriétés du secteur sont à plus de 450 mètres de distance de l’emplacement;

*WHEREAS the request for exemption does not harm the neighborhood, because in fact, the only properties in the area are more than 450 meters away from the site;*

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande et que les propriétaires du lot 5 924 637 et Rogers Communications Inc., s’engage à se conformer aux demandes de la municipalité dans l’ensemble du projet;

*CONSIDERING the admissibility of the request and that the owners of lot 5 924 637 and Rogers Communications Inc., undertake to comply with the requests of the municipality throughout the project;*

CONSIDÉRANT la recommandation no CCU-2021-0063 formulée par le Comité Consultatif d’Urbanisme lors de la séance tenue le 8 avril 2021;

*WHEREAS CONSIDERING recommendation CCU-2021-0063 made by the Urban Planning Advisory Committee during the meeting held on April 8, 2021;*

CONSIDÉRANT l’avis public publié le 20 avril 2021 selon les exigences de l’article 145.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

*WHEREAS the public notice published on April 20, 2021, in accordance with the requirements of the section 145.6 of the planning and urban plan law* (L.R.Q., c.A-19.1)*;*

VU l’état d’urgence sanitaire, les personnes intéressées ont eu l’occasion de communiquer leurs questions ou commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante: rtillard@gslr.ca et ce, jusqu’au 10 mai 2021 à 13 heures, relativement à la demande de dérogation mineure pour permettre l’implantation et la construction d’une tour de télécommunication de 73 mètres sur le lot 5 924 637;

*GIVEN the state of health emergency, those interested had the opportunity to send their questions or comments in writing to the following email address: rtillard@gslr.ca until May 10, 2021 at 1 p.m. with regard to the request for a minor exemption to allow the siting and construction of a 73-meter telecommunications tower on lot 5 924 637;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2021-00063, à l`égard de l’implantation et la construction d’une tour de télécommunication de 73 mètres de hauteur sur l’immeuble connu comme le lot 5 924 637, allant à l’encontre de l’alinéa 1 de l’article 199, du règlement RU-902-01-2015.

 Il est de plus résolu que le promoteur est informé que la route d’accès appartient au Ministère des Transports du Québec (MTQ). Le MTQ ne fait aucun entretien de ce chemin l’hiver. Advenant que le MTQ transfère le chemin à la municipalité, celle-ci n’a aucune obligation de voir à l’entretien de ce chemin d’accès.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that municipal council accept the request for minor exemption 2021-00063, with regard to the implantation and construction of a telecommunication tower of 73 meters in height on the building known as the lot 5 924 637, going against paragraph 1 of article 199, of regulation RU-902-01-2015.*

 *It is further resolved that the proponent be advised that the access road belongs to the Ministère des Transports du Québec (MTQ). The MTQ does not maintain this road in the winter. If the MTQ transfers the road to the municipality, the municipality has no obligation to maintain the road.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-159 Recommandation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d’accepter la demande du propriétaire du lot 6 095 087, pour un usage autre qu’agricole**

**2021-05-159 *Recommendation to the* *Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) to accept the request of the owner of lot 6 095 087, for use other than agricultural***

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire du lot 6 095 087 de vouloir utiliser sa propriété à des fins autres qu’agricole.

*CONSIDERING the owner of lot 6 095 087 wishes to use his property for purposes other than agricultural.*

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation d’usage autre qu’agricole auprès de la CPTAQ, dossier numéro 431743, pour la propriété portant le matricule 0863-89-2486, sise sur le chemin du Lac Commandant à Grenville-sur-la-Rouge, connue et désignée comme étant le lot 6 095 087 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d’Argenteuil, d’une superficie de 41,500 mètres carrés.

*CONSIDERING the request for authorization for use other than agricultural use from the CPTAQ, file number 431743, for the property bearing the registration number 0863-89-2486, located on Chemin du Lac Commandant in Grenville-sur-la-Rouge, known and designated as lot 6 095 087 of the Cadastre of Quebec, in the registration division of Argenteuil, with an area of 41,500 square meters.*

CONSIDÉRANT la demande de résolution du conseil, faite par la CPTAQ en date du 5 mai 2021.

*CONSIDERING the request for a resolution of the council, made by the CPTAQ on May 5, 2021.*

CONSIDÉRANT que ledit lot est localisé dans la ZONE AF-01 au sens du règlement de zonage RU-902-01-2015. Dans cette zone, les résidences unifamiliales isolées et les exploitations agricoles sont autorisées à titre d’usage principal sur un terrain de 5000 mètres² et plus, rendant ainsi la demande conforme au règlement de zonage numéro RU-902-01-2015.

*CONSIDERING that said lot is located in ZONE AF-01 within the meaning of zoning by-law RU-902-01-2015. In this zone, isolated single-family residences and agricultural operations are authorized as main use on a land of 5000 square meters and more, thus making the request compliant with zoning by-law number RU-902-01-2015.*

CONSIDÉRANT que la propriété en question est située dans un secteur dépourvu d’arbre, rendant ainsi ce lot impropre à l’exploitation forestière.

*CONSIDERING the property in question is located in a tree-free area, making this lot unsuitable for logging.*

CONSIDÉRANT que le lot est sablonneux, rendant toute culture impraticable et réduisant grandement les possibilités d’activités agricoles.

*CONSIDERING the lot is sandy, making any cultivation impractical and greatly reducing the possibilities of agricultural activities.*

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d’accepter cette demande d’autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l’article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (*L.R.Q., C.P-41.1) :

1. Le potentiel agricole fortement restreint du lot en question, tel que décrit aux considérants.
2. La possibilité d’utilisation du lot à des fins d’agriculture presque nulle due à la teneur sablonneuse du sol situé sur ledit lot.
3. Ladite demande n’aura aucun impact sur l’agriculture, car cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévue au règlement de zonage RU-902-01-2015.
4. Les contraintes et les effets résultants de l’application des lois et des règlements notamment en matière d’environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en dehors de la zone agricole. Cependant la demande vise seulement le lot 6 095 087. Celui-ci n’a jamais été utilisé à des fins agricoles.
6. La demande, si elle est acceptée, n’affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne serait pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles exercées dans ce secteur.
7. Il n’y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d’eau et de sol disponible dans la municipalité et dans la région.
8. Aucun impact sur la constitution de propriétés foncières à caractère agricole.
9. Aucun impact sur le développement économique de la région.
10. Aucun impact sur les conditions socio-économiques de la collectivité.

*FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that this Municipal Council recommends to the Commission de la protection du territoire agricole du Québec to accept this request for authorization, and this, for the reasons set out below according to the criteria of decision provided for in section 62 of the Act respecting the protection of agricultural land and agricultural activities (RSQ, CP-41.1):*

1. *The severely restricted agricultural potential of the lot in question, as described in the recitals.*
2. *The possibility of using the lot for agricultural purposes almost nil due to the sandy content of the soil located on the said lot.*
3. *The said request will have no impact on agriculture, as it does not pose any constraint with regard to the provisions relating to the cohabitation of uses in agricultural zones provided for in zoning by-law RU-902-01-2015.*
4. *The constraints and effects resulting from the application of laws and regulations, particularly with regard to the environment and more particularly for animal production establishments, will remain unchanged.*
5. *There are locations available outside the agricultural zone. However, the request is only for lot 6 095 087. This has never been used for agricultural purposes.*
6. *The request, if accepted, would not adversely affect the surrounding agricultural environment and would not be such as to limit the possible development of agricultural activities in this sector.*
7. *There will be no impact on the quality and quantity of water and soil available in the municipality and in the region.*
8. *No impact on the constitution of agricultural land properties.*
9. *No impact on the economic development of the region.*
10. *No impact on the socio-economic conditions of the community.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-160 Recommandation à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter la demande de David Riddell Excavation & Transport de prolonger le bail et l’usage de la sablière de M. Alvin Mc Andrew sur une superficie de 2.9 hectares, sur le 9.4 hectares autorisé dans la demande initiale**

***2021-05-160 Recommendation to the Commission for the Protection of the Agricultural Territory of Quebec (CPTAQ) to accept David Riddell Excavation & Transport's request to extend the lease and use of the sand pit of Mr. Alvin Mc Andrew on an area of 2.9 hectares, on the 9.4 hectares authorized in the initial request***

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d’usage autre qu’agricole présentée auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), par messieurs David Riddell et M. Alvin Mc Andrew, dossier numéro 431068 pour les lots 6 320 714 et 6 209 713, d’une superficie de 48.5176 hectares, situés sur le chemin Mc Andrew à Grenville-sur-la-Rouge, appartenant à M. Alvin Mc Andrew;

*CONSIDERING the request for authorization of use other than agricultural presented to the Commission for the Protection of the Agricultural Territory of Quebec (CPTAQ), by Mrs. David Riddell and Mr. Alvin Mc Andrew, file number 431068, for lots 6 320 714 and 6 209 713, with an area of 48.5176 hectares, located on Mc Andrew road in Grenville-sur-la-Rouge, belonging to Mr. Alvin Mc Andrew;*

CONSIDÉRANT la demande faite par la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), en date du 11 mars 2021, requérant une résolution du conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge;

*CONSIDERING the request made by the Commission for the Protection of the Agricultural Territory of Quebec (CPTAQ), dated March 11, 2021, requiring a resolution from the municipal council of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT que lesdits lots sont zonés verts et sont localisés dans la Zone A-01, en conformité avec la règlementation en vigueur, selon le règlement de zonage RU-902-01-2015 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

*CONSIDERING that the said lots are zoned green and are located in Zone A-01, in accordance with the regulations in force, according to the zoning by-law RU-902-01-2015 of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT que la sablière en question est en usage depuis 30 ans et qu’elle dessert les municipalités locales en sable pour divers besoins;

*WHEREAS the sand pit in question has been in use for 30 years and it serves local municipalities with sand for various needs;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que le conseil municipal recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter la demande de David Riddell Excavation & Transport de prolonger le bail et l’usage de la sablière de M. Alvin Mc Andrew sur une superficie de 2.9 hectares, sur le 9.4 hectares autorisé dans la demande initiale et ce, pour les motifs ci-après exposés, en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (1.R.Q., C.p-41.1) :

1. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture, car cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévue au règlement de zonage RU-902-01-2015.

2. Les contraintes et les effets résultants de l'application des lois et des règlements notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés. Il n'y a pas d'emplacements disponibles en dehors de la zone agricole.

3. La demande vise seulement les lots 6 320 714 et 6 209 713. Ces lots n'ont jamais été utilisés à des fins agricoles.

4. La demande, si elle était acceptée, n'affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne serait pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles exercées dans ce secteur.

5. ll n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol disponible dans la municipalité et dans la région.

6. Aucun impact sur la constitution de propriétés foncières à caractère agricole.

7. Aucun impact sur le développement économique de la région.

8. Aucun impact sur les conditions socio-économiques de la collectivité.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved that the municipal council recommend to the Commission for the Protection of the Agricultural Territory of Quebec (CPTAQ) to accept the request of David Riddell Excavation & Transport to extend the lease and the use of the sand pit of M Alvin Mc Andrew on an area of 2.9 hectares, on the 9.4 hectares authorized in the initial request, for the reasons set out below, according to the decision criteria provided for in article 62 of the Law on the protection of territory and agricultural activities (1.RQ, Cp-41.1):*

 *1. Said request will have no impact on agriculture, as this does not pose any constraint as regards the provisions relating to the cohabitation of uses in agricultural zones provided for in zoning by-law RU-902-01-2015.*

*2. The constraints and effects resulting from the application of laws and regulations, particularly with regard to the environment and more particularly for animal production establishments, will remain unchanged. There are no locations available outside the agricultural zone.*

*3. The request is only for lots 6 320 714 and 6 209 713. These lots have never been used for agricultural purposes.*

*4. The request, if accepted, would not adversely affect the neighboring agricultural environment and would not be such as to limit the possible development of agricultural activities in this sector.*

*5. There will be no impact on the quality and quantity of water and soil available in the municipality and in the region.*

*6. No impact on the constitution of agricultural land properties.*

*7. No impact on the economic development of the region.*

*8. No impact on the socio-economic conditions of the community.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-161 Demande d’appui à la MRC d’Argenteuil en faveur de la demande déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), portant le numéro 427236, pour l’aliénation d’une parcelle de 1 acre en faveur du cimetière Avoca et son utilisation à des fins autres que l’agriculture**

***2021-05-161 Application for support from the MRC d’Argenteuil in support of the application filed with the Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), number 427236, for the disposal of a 1 acre parcel in favour of Avoca Cemetery and its use for purposes other than agriculture***

ATTENDU que le conseil d’administration du cimetière Avoca a conclu une entente pour obtenir gratuitement une parcelle de 1 acre du lot portant le numéro matricule 0962-20-1909, propriété de monsieur Claude Baril, président de 9045-3499 Québec inc;

*WHEREAS the board of directors of the Avoca cemetery entered into an agreement to obtain free of charge a parcel of 1 acre of the lot bearing the registration number 0962-20-1909, property of Mr. Claude Baril, president of 9045-3499 Québec inc;*

ATTENDU que cette parcelle est située en milieu agricole, assujetti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

*WHEREAS this parcel of land is situated in an agricultural area, subject to the Act respecting the protection of the territory and agricultural activities (LPTAA);*

ATTENDU la demande numéro 427236, appuyée par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge en vertu de la résolution numéro 2020-04-140, pour que la CPTAQ permette l’aliénation de cette parcelle et une utilisation à des fins autres que l’agriculture;

*WHEREAS request number 427236, supported by the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge by virtue of resolution number 2020-04-140, that the CPTAQ allow the alienation of this parcel and use for purposes other than agriculture;*

ATTENDU que suite à l’émission de son orientation préliminaire du 10 juin 2020, la CPTAQ refusait cette demande pour des motifs qui lui sont sien;

*WHEREAS following the issuance of its preliminary orientation of June 10, 2020, the CPTAQ refused this request for reasons of its own;*

ATTENDU les nouveaux éléments présentés dans le mémoire préparé par le conseil d’administration du cimetière Avoca, démontrent notamment :

* Le site n’a pas d’impact significatif sur les activités agricoles avoisinantes;
* Le site ou son voisinage ne contient pas de massif d’érables;
* L’acceptation de la demande aura un impact positif sur le sentiment d’appartenance de la région;

*WHEREAS the new elements presented in the brief prepared by the board of directors of the Avoca cemetery, demonstrate in particular:*

* *The site has no significant impact on neighboring agricultural activities;*
* *The site or its vicinity does not contain maple trees;*
* *Acceptance of the request will have a positive impact on the sense of belonging of the region;*

ATTENDU que la section régionale d’Argenteuil de l’Union des producteurs agricoles (UPA) s’est engagée à appuyer cette demande;

*WHEREAS the Argenteuil regional section of the Union des producteurs agricoles (UPA) is committed to supporting this request;*

ATTENDU que ce don d’une parcelle de terrain est une occasion unique pour le cimetière pour assurer sa pérennité et qu’il est improbable qu’une telle opportunité se produise dans le futur;

*WHEREAS this donation of a parcel of land is a unique opportunity for the cemetery to ensure its sustainability and it is unlikely that such an opportunity will occur in the future;*

ATTENDU que selon la topographie de la zone avoisinant la parcelle en demande, et étant donné la présence d'un milieu hydrique au sud du cimetière, la parcelle est la seule possibilité pour un agrandissement du cimetière;

*WHEREAS given the topography in the vicinity of the requested 1 acre, et given there are wetlands south of the cemetery, the requested acre is the best alternative to expand the cemetery;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge demande à la MRC d’Argenteuil et au Comité Consultatif Agricole (CCA) de considérer favorablement cette demande et de l’appuyer.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge ask the MRC d´Argenteuil and the Agricultural Advisory Committee (CCA) to favorably consider this request and to support it.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / *ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT***

**ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / *HEALTH AND WELLNESS***

**2021-05-162 Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés**

**2021-05-162 Seniors Friendly Municipality Infrastructure Program**

CONSIDÉRANT que le Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d’action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d’agrandissement d’infrastructures utilisées par les aînés;

*WHEREAS the Seniors Friendly Municipality Infrastructure Program (PRIMADA) provides financial support to municipalities that have adopted a seniors' policy and the MADA action plan to carry out minor construction, repair or expansion work on infrastructures used by seniors;*

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif d’améliorer l’état des infrastructures municipales destinées aux aînés;

*WHEREAS the objective of this program is to improve the condition of municipal infrastructure for seniors;*

CONSIDÉRANT que le projet touche une infrastructure de propriété municipale qui se rattache dans la catégorie infrastructures récréatives et de loisirs utilisée par les personnes aînées et qui répondent à leurs besoins et attentes;

*WHEREAS the project involves municipal property infrastructure that is linked to the recreational and leisure infrastructure category used by seniors that meets their needs and expectations;*

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut aménager le parc Paul-Bougie avec l’installation de mobilier urbain fixe (voile d’ombrage, toit sur table pique-nique, banc, bac de jardinage surélevé, support à vélo, éclairage, etc.) afin d’augmenter la convivialité et la sécurité dans cet espace public extérieur;

*WHEREAS the municipality wishes to develop Paul-Bougie Park with the installation of urban furniture (shade sails, roof on picnic table, bench, flower box, bicycle rack, lighting, etc.) in order to increase the conviviality and safety in this outdoor public space;*

CONSIDÉRANT que l’aide financière par projet correspond à un maximum de 80% pour les municipalités de moins de 3000 habitants;

*WHEREAS that financial assistance per project is a maximum of 80% for municipalities with a population of less than 3,000;*

CONSIDÉRANT que le coût du projet s’élève à 25 000$;

*WHEREAS that the cost of the project is $25,000;*

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu’elle s’engage à en respecter toutes les modalités qui s’appliquent à elle;

*WHEREAS the Municipality has read the Program Guide and agrees to comply with all the terms and conditions that apply to it;*

CONSIDÉRANT que la municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continue de l’infrastructure visée;

*WHEREAS the municipality agrees, if it obtains financial assistance for its project, to pay its share of the eligible costs and the ongoing operating costs of the infrastructure concerned;*

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

*WHEREAS the municipality confirms that it will assume all non-eligible program costs associated with its project if it obtains financial assistance for the project, including any cost overruns;*

CONSIDÉRANT les délais d’analyse et d’approbation, la municipalité doit prévoir que le projet ne pourra pas être entamé avant le 1er avril 2022;

*WHEREAS the delays in analysis and approval, the municipality must foresee that the project cannot be started before April 1, 2022;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the application for financial assistance under the Seniors Friendly Municipality Infrastructure Program.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**LOISIRS ET CULTURE / *LEISURE AND CULTURE***

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND *NEW BUSINESS***

Le conseiller Marc André Le Gris quitte la salle.

*Councillor Marc André Le Gris leaves the room.*

**2021-05-163 Demande d’aide financière de la Maison des Jeunes**

***2021-05-163*** ***Request for financial assistance from the* Maison des Jeunes**

ATTENDU la demande d’aide financière datée du 16 novembre 2020 que la Maison des Jeunes a faite parvenir à la municipalité;

*WHEREAS the request for financial assistance dated November 16, 2020 sent by the* Maison des Jeunes *to the municipality;*

ATTENDU l’analyse faite du rapport financier présenté par la Maison des Jeunes;

*WHEREAS the analysis made of the financial report presented by the Maison des Jeunes;*

ATTENDU la demande du conseil que les fonds octroyés servent à financer spécifiquement les activités pour les jeunes;

*WHEREAS the Council requested that the funding be used to specifically fund youth activities;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’octroyer une aide financière de 2 000$ à la Maison des Jeunes. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.701.91.999.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to grant financial assistance of $2 000 to the* Maison des Jeunes*. The necessary funds will be taken from budget item 02.701.91.999.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2021-05-164 Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie**

***2020-05-164 International Day Against Homophobia and Transphobia***

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre;

*CONSIDERING the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms recognizes that no discrimination can be exercised on the basis of sexual orientation, gender identity or gender expression;*

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

*CONSIDERING Quebec is a society open to all, including lesbians, gays, bisexuals and trans (LGBTQ +) and all other people who recognize themselves in sexual diversity and the plurality of gender identities and expressions;*

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

*CONSIDERING that despite recent efforts for a better inclusion of LGBT people, homophobia and transphobia remain present in society;*

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

*CONSIDERING that May 17 is the International Day Against Homophobia and Transphobia, that it is in fact celebrated in many countries and that it is the result of a Quebec initiative led by the Fondation Émergence in 2003;*

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

*CONSIDERING there is reason to support the efforts of Fondation Émergence in holding this day;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved to proclaim May 17th INTERNATIONAL DAY AGAINST HOMOPHOBIA AND TRANSPHOBIA and to mark this day as such.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

Le conseiller Marc André Le Gris réintègre la salle.

*Councillor Marc André Le Gris returns to the room.*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

***SECRETARY-TREASURER CERTIFICATE***

Je, soussigné, Marc Beaulieu, secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie sous mon serment d’office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées lors de la présente séance.

*I, the undersigned, Marc Beaulieu, secretary-treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, certify under my oath of office, that credits are available to pay all the expenses authorized in the current meeting.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS / *QUESTION PERIOD***

**LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT**

**2021-05-165 Levée de la séance**

***2021-05-165 Closure of the session***

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que la présente séance soit levée à 20h45.

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved to close the current meeting at 8:45 pm.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tom ArnoldMaire |  | Marc BeaulieuDirecteur général et secrétaire-trésorier |